

Municipalité La Rédemption.

Lundi le, (13) décembre 2021 se tenait à 20h00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance extraordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Assiste à la séance, M. le Maire Simon-Yvan Caron et Raphaël Rioux à titre de secrétaire.

Les conseiller (ères) qui sont présents :

Marcel L'Italien: présent
Manon Dubé : Présente
Nathalie Soucy: Présente
Germain Picard : Présent
Myriam Morissette : Présente
Raynald Bérubé : Présent

1. Accueil

La séance est ouverte à 20h00 Monsieur le maire souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution #21-305

Il est proposé par Nathalie Soucy, appuyé par Marcel L'italien et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Dépôt audit du budget et PTI 2021 Résolution # 21-306

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Germain Picard et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption dépose l'audit du budget et PTI 2021 en prenant en considération les recommandations formulées par l'auditeur.

4. Avis de motion règlement de fixation de la taxe foncière 2022 Résolution #21-307

Avis de motion est donné par Myriam Morissette afin que soit pris en considération à une séance ultérieure, l'adoption d'un règlement régissant le taux de taxation pour l'année 2022.

Avis est également donné que ce projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal au 68 rue Soucy

5. **Adoption du projet de règlement 2022-01 ayant pour but de fixer la taxe foncière 2022**
Résolution #21-308

Il est proposé par Nathalie Soucy, appuyé par Marcel L'italien et résolu à l'unanimité par le conseil d'adopter le prochain règlement 2022-01 lors d'une séance ultérieure.

6. **Période de questions**

7. **Levée de la séance**
Résolution #21-309

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité de levée la séance à 20h10.

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, Maire

Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier